

CCAS.  
MAIRIE de  
CORAY  
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10  
mairie@coray.bzh

**Séance du Conseil d'administration  
du 1<sup>er</sup> octobre 2026  
DCA 2026-01/10**

**Convocation**  
23/09/2026

**Affichage**  
23/0/2026

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> octobre à 17 heures 30, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINTIN, Président.

Étaient présents : Bérénice BARRÉ, Nicole BATHANY, Marie-Catherine BOUGUENNEC, Cindy GUENNOU, Danielle LE BEC, Éric LE BORGNE, Henriette LE BRIGAND, Maurice QUINTIN, Marie-Françoise ROUSSEL et Maryvonne TREUJOU.

Absents : Joëlle LE BIHAN, Christophe LE GUILLOU, Jeannine PROST, Laurent RANNOU et Céline UGUEN.

Procuration : Joëlle LE BIHAN à Éric LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Maryvonne TREUJOU

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026**

Monsieur le Président propose de reconduire les montants des subventions attribuées en 2025 aux associations intervenant dans le champ de l'action sociale. La subvention précédemment attribuée à l'ADMR Elliant est attribuée à l'ADMR Concarneau pour 2026.

| Association                                | Montant attribué pour 2026 |
|--------------------------------------------|----------------------------|
| ADMR Concarneau                            | 3 200 €                    |
| ADSMN Montagnes Noires Châteauneuf-du-Faou | 359 €                      |
| Banque Alimentaire du Finistère            | 246 €                      |
| Secours Catholique                         | 170 €                      |
| Secours Populaire Français                 | 170 €                      |
| TOTAL                                      | 4 145 €                    |

**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- D'ATTRIBUER les subventions 2026 selon le tableau ci-dessus, pour un montant total de 4 145 €.



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Maurice QUINTIN